

Image not found or type unknown



Adn et les âmes.....

Par **marieme**, le **18/07/2008 à 18:21**

En tant que personne civile, a t-on le droit de te prélever ton ADN?????

Par **JamesEraser**, le **18/07/2008 à 19:19**

[citation]personne civile[/citation]
Voyez vous un autre cas de figure ?
Oui, le prélèvement ADN est prévu par des textes de Loi dans certaines circonstances.
Experatooment